

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



Site Responsable
Direction des Affaires Juridiques et
de la commande publique

N° 27914

DÉCISION

concernant la déclaration sans suite d'un
marché afférent à l'acquisition de 4
citadines thermiques d'occasion 5 places

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 520-3 et L. 520-10;

Vu la délibération n°22 du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président;

Vu le Code de la commande publique du 1er avril 2016 et notamment ses articles R.3342-37 et R.3342-38;

Vu le Système d'acquisition dynamique n°9324-4367 pour la fourniture de véhicules et matériels du parc roulant de Limoges Métropole;

CONSIDÉRANT qu'une consultation ayant pour objet l'acquisition de 4 citadines thermiques d'occasion 5 places n'a été lancée par voie de publicité le 28/02/2026, la date limite de remise des offres étant fixée au 09/03/2026;

CONSIDÉRANT qu'une offre a été remise dans les délais prescrits par le règlement de la consultation, que l'offre a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT que l'attributaire a connu un problème de référencement des véhicules au moment où il a rédigé sa proposition;

CONSIDÉRANT que les articles R.3342-37 et R.3342-38 du Code de la commande publique communautaire, à ce édicté, n'ont pas donné suite à une procédure pour un motif légitime, qui en l'espèce, tient à l'impossibilité de l'attributaire de fournir l'ensemble des véhicules présentés dans son offre;

CONSIDÉRANT qu'il convient dès lors de ne pas donner suite à la procédure lancée précédemment.

DÉCISION

Décision concernant la déclaration sans suite d'un marché afférent à l'acquisition de 4 citadines thermiques d'occasion 5 places

1 DOCUMENT - Publié le 4 Mars 2026



27914.pdf
(.pdf, 238,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**